



Faculté de sciences appliquées

Mineure en architecture et villes

Objectifs

La mineure s'adresse à des étudiants intéressés par les questions d'environnement, de construction civile, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture, d'histoire de l'architecture.

Elle est constituée d'activités de base qui ne supposent pas de prérequis particuliers.

Elle comprend 26 crédits. L'étudiant complètera son programme par l'ajout de cours à option pour atteindre au minimum 30 crédits.

La mineure constitue une ouverture et une initiation de base aux contenus de la discipline de l'ingénieur architecte. Elle comprend des activités dans les trois domaines principaux qui la fondent : la théorie et l'histoire de l'architecture, la technologie de l'architecture, la conception du projet d'architecture. Ces activités ne supposent aucun prérequis particulier.

La mineure est ouverte à tous les étudiants inscrits aux baccalauréats de la Faculté des sciences appliquées quelle que soit la majeure choisie (en particulier elle offre un complément formatif naturel aux étudiants qui ont opté pour la majeure en " construction "). Plus généralement, elle est ouverte aux étudiants de toutes les facultés qui souhaitent concrétiser leur intérêt envers la compréhension et la formation des lieux de vie à leurs différentes échelles (l'édifice, la ville, le paysage).

L'étudiant intéressé par cette mineure tiendra compte du fait que la répartition nominale des mineures à l'UCL est d'environ 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année. Pour des compatibilités de charge, l'étudiant qui choisit cette voie a la possibilité, s'il le souhaite et dans la mesure où les horaires et les prérequis le permettent, de déplacer un volume de cours égal à 5 crédits de la troisième à la deuxième année afin que chacune des années de son programme atteigne 60 crédits. Le programme ainsi constitué devra être accepté par la commission de baccalauréat *ad hoc*.

Conditions et critères d'accès

Les activités d'enseignement doivent impérativement être suivies durant les quadrimestres prévus, conformément à la description de la mineure.

Formations accessibles au terme de la mineure

- Cette mineure ne donne accès direct à aucun master. Toutefois, elle peut servir de préparation à une réorientation vers la formation ir architecte.
- Compléments formatifs pour un étudiant orienté en " construction génie civil ".
- Préparation au master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire pour des étudiants appartenant à ESPO, AGRO, SC (Géographie), FLTR (histoire de l'art, archéologie).

Structure détaillée

Deuxième année

Quadrimestre 2

<u>AUCE1201</u>	Théorie de l'architecture 1 : introduction[15h] (2 crédits)2q	David Vanderburgh
<u>AUCE1601</u>	Atelier 1 : Paysage et Edifice[75h] (4 crédits)2q	Jean Stillemans David Vanderburgh
<u>AUCE1702</u>	Matières à construire[30h] (3 crédits)2q	Paolo Amaldi André De Herde

Troisième année

Quadrimestre 1

<u>AUCE1401</u>	L'architecture et la ville 1[15h] (2 crédits) ▲ 1q	Christian Gilot
<u>AUCE1602</u>	Atelier 2 : Histoire et Habitat[60h] (4 crédits)1q	André De Herde
<u>AUCE1801</u>	Mises en oeuvre[30h] (3 crédits)1q	Nicolas Van Oost

Quadrimestre 2

<u>AUCE1202</u>	Théorie de l'architecture 2 : les théories[15h] (2 crédits)2q	David Vanderburgh
<u>AUCE1402</u>	L'architecture et la ville 2[15h] (2 crédits) ▲ 2q	Christian Gilot
<u>AUCE1604</u>	Atelier 4 : Ville et Edifice[75h] (4 crédits)2q	Christian Gilot Yves Lepere

Gestion de la mineure et de son inscription

Modalités d'organisation